

Spécial « complémentaire santé »

Suite à la commission de suivi sur l'accord frais de santé qui a eu lieu le 12 novembre 2020, les organisations syndicales et la direction ont validé les propositions ci-dessous au 1er janvier 2021:



Concernant les garanties, des 2 améliorations suivantes :

- Augmentation de la prise en charge de l'implantologie de 400 à 700€ (prise en charge limitée à 3 implants par année civile et par bénéficiaire)
- Augmentation de la prise en charge de l'orthodontie acceptée par le régime obligatoire de 350% à 400%

Le tout, sans augmentation de la cotisation.

TARIFS AU 1ER JANVIER 2021

	2020	2021
1 adulte	37,07 € / mois	37,07 € + 0 €
1 adulte 1 enfant	50,04 € / mois	50,04 € + 0 €
1 adulte 2 enfants et +	63,01 € / mois	63,01 € + 0 €
2 adultes	115,78 € / mois	115,78 € + 0 €
2 adultes 1 enfant	128,75 € / mois	128,75 € + 0 €
2 adultes 2 enfants et +	141,72 € / mois	141,72 € + 0 €

Prévoyance

Une augmentation de 10% de la cotisation prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2021.

Cette révision de la cotisation est indispensable pour rééquilibrer, au moins en partie, le rapport sinistre/prime très largement défavorable en 2019 et probablement également en 2020.

Pour votre complète information, voici l'impact de ces hausses sur la masse totale des cotisations (dont 25 % supportés par le salarié et 75 % par l'entreprise) voir tableaux.



L'impact annuel pour le salarié en fonction de différentes tranches de salaire

(+10%) Taux annuel global de la cotisation	Taux annuel salarié	Ecart de taux annuel salarié
1,780%	0,450%	0,045%
Salaires	Coût annuel	Ecart
25 000	112,50	€ 11,25
35 000	157,50	€ 15,75
50 000	225,00	€ 22,50
70 000	315,00	€ 31,50
100 000	450,00	€ 45,00

